

Bruxelles, le 23 septembre 2025
(OR. en)

**Dossier interinstitutionnel:
2024/0134 (NLE)**

**12983/25
COR 1**

**ACP 87
COAFR 242
COLAC 151
COASI 102
RELEX 1187**

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Décision du Conseil relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du Conseil des ministres OEACP-UE, du Conseil des ministres Afrique-UE, du Conseil des ministres Caraïbes-UE, du Conseil des ministres Pacifique-UE, du Comité des hauts fonctionnaires au niveau des ambassadeurs de l'OEACP-UE, du Comité mixte Afrique-UE, du Comité mixte Caraïbes-UE et du Comité mixte Pacifique-UE, en ce qui concerne l'adoption de leur règlement intérieur - Adoption

Dans le document 12983/25 INIT, le premier alinéa du point 3 doit se lire comme suit:

- adopte le projet de décision du Conseil relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du Conseil des ministres OEACP-UE, du Conseil des ministres Afrique-UE, du Conseil des ministres Caraïbes-UE, du Conseil des ministres Pacifique-UE, du Comité des hauts fonctionnaires au niveau des ambassadeurs de l'OEACP-UE, du Comité mixte Afrique-UE, du Comité mixte Caraïbes-UE et du Comité mixte Pacifique-UE, en ce qui concerne l'adoption de leur règlement intérieur, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document ST 11262/25 + ADD 1;